



Jeudi 10 janvier 1957,
à 10 h. 50

New-York

SOMMAIRE

	Page
Point 27 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés (suite) :	
a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique: rapport du Comité <i>ad hoc</i> ;	
b) Problèmes fiscaux internationaux: rapport du Conseil économique et social;	
c) Industrialisation des pays sous-développés	
Discussion générale (suite).....	147

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (A/3154, A/3192, A/C.2/L.295) [suite]:

- a) **Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique: rapport du Comité *ad hoc* (A/3134 et Corr.2, A/C.2/L.296);**
- b) **Problèmes fiscaux internationaux: rapport du Conseil économique et social;**
- c) **Industrialisation des pays sous-développés**

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. U KYI MYINT (Birmanie) déclare que la prédominance, parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, des pays sous-développés a incité l'Organisation et ses institutions spécialisées à essayer de résoudre le problème du développement économique sous tous ses aspects. Ce problème n'a cessé de se faire plus pressant et ne le cède aujourd'hui qu'aux grands problèmes politiques dont on n'a, malheureusement, pas su le séparer. La diminution de la tension politique a permis d'obtenir certains résultats: la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, par exemple, à la suite de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, représente un progrès important vers la solution des nombreux problèmes complexes que pose le développement industriel. Mais on manquerait de réalisme en pensant qu'une détente progressive sur le plan politique entraînerait automatiquement une amélioration de la situation économique mondiale. C'est trop simplifier les choses que de voir dans les inégalités qui existent sur le plan économique la source de toute tension politique; toutefois, il ne faut pas juger le développement économique moins important que le règlement des questions politiques.

2. Les problèmes de développement économique sont étroitement liés à d'autres problèmes économiques: commerce international, mouvement international des capitaux, balance des paiements, convertibilité, services

techniques, formation technique, formation de capital, production et répartition équitable des richesses nationales. Les pays très avancés du point de vue technique, aussi bien que les pays moins avancés, ont eu tendance à adopter une attitude trop rigide à l'égard de tous ces problèmes et il faut espérer qu'ils feront preuve de plus de souplesse à l'avenir.

3. En 1948, lorsqu'elle a accédé à l'indépendance, la Birmanie s'est trouvée obligée de rattraper son retard sur le XX^e siècle, tant dans le domaine économique que dans le domaine technique. Pour ce faire, la Birmanie a entrepris, en 1952, la mise en œuvre d'un vaste programme de développement, afin d'établir les fondements d'une nouvelle société et d'une économie capable d'expansion. Or, la Birmanie ne possédait pas les moyens d'ordre technique, administratif et financier nécessaires à cette fin. Aussi l'Etat tout en élaborant et en exécutant les principaux projets de reconstruction a-t-il activement aidé et encouragé l'entreprise privée, accueilli les capitaux étrangers et, même lorsqu'il s'agissait d'entreprises publiques, recherché l'aide des entreprises et des capitaux privés étrangers. La tendance en Birmanie est à une économie mixte de type scandinave.

4. La Birmanie a pour objectif de porter en 1960 le produit national brut, qui était en 1950-1951 de 30 pour 100 inférieur au niveau d'avant guerre, à 30 pour 100 environ au-dessus de ce niveau, ce qui implique une augmentation de la production par habitant de 4 pour 100 seulement. On estime que les dépenses de capital nécessaires pour atteindre cet objectif s'élèveront à 7 milliards 500 millions de kyats au total — un tiers de cette somme étant en devises étrangères et le reste en monnaie nationale. Il n'est pas certain que la Birmanie aura atteint cet objectif en 1960, malgré les immenses efforts qu'elle accomplit et l'aide très précieuse, bien que relativement modeste, qu'elle reçoit de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, mais on peut être certain qu'elle aura réalisé de grands progrès.

5. La Birmanie souhaite vivement voir créer le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique le plus tôt possible, indépendamment de la question du désarmement sous contrôle international, afin de permettre aux pays sous-développés de trouver les capitaux nécessaires pour développer leur infrastructure, condition de leur développement économique.

6. M. KHOGALI (Soudan) déclare que, comme l'a souligné le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (402^e séance), si l'on ne s'efforce pas d'harmoniser les rapports entre les pays industrialisés et le reste du monde, il en résultera de graves conséquences pour les pays sous-développés. Les pays très développés traversent une période de prospérité et, avec l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et l'automatisation, ils sont peut-être à la veille d'une nouvelle révolution industrielle.

7. Dans la plupart des pays d'Afrique et d'Asie, au contraire, la situation est d'une réelle gravité. Le problème fondamental est celui de la pression exercée par une population qui ne cesse de s'accroître. Les besoins des pays sous-développés augmentent et, malgré les efforts des gouvernements et l'aide de l'étranger, l'expansion de l'industrie permet à peine d'y suffire. Les capitaux sont rares et l'on manque du personnel nécessaire pour jeter les bases de l'organisation sociale dont dépend le développement de l'économie. Dans certains pays, il y a un pléthore de capitaux et de techniciens et pénurie dans d'autres pays.

8. Les problèmes qui se posent dans les pays sous-développés ont été clairement exposés et le moment est venu de passer à l'action. La pauvreté et l'ignorance des peuples arriérés doivent immédiatement retenir l'attention. Certes, le développement d'un pays dépend, au premier chef, des efforts accomplis sur le plan national et l'aide extérieure doit compléter ces efforts et non s'y substituer. Jusqu'ici le Soudan a financé son programme de développement par ses propres moyens, mais il devra rechercher l'aide des capitaux étrangers s'il veut mener à bien ses futurs plans de développement dans les délais requis.

9. Depuis 1946, le Soudan finance son programme de développement grâce à ses excédents budgétaires et l'épargne du gouvernement central. Chaque programme quinquennal prévoit la construction d'un nombre déterminé d'écoles primaires, d'écoles normales et autres établissements d'enseignement, d'hôpitaux et d'écoles d'infirmières, le développement de l'enseignement supérieur, le développement des communications et de grands travaux d'irrigation. Les objectifs initiaux ont été atteints en trois ans, ce qui a permis d'avancer la mise en œuvre du deuxième plan quinquennal.

10. Le Soudan a dû non seulement accélérer le rythme de la production, mais encore développer ses services sociaux et introduire une nouvelle monnaie, et pour ce faire engager des dépenses considérables, qui ont été financées avec des capitaux nationaux et étrangers. Naturellement, le Soudan ne peut remplir toutes ses obligations par ses propres moyens, et il a pris des mesures pour attirer les capitaux étrangers. Il a adopté une législation accordant certains avantages aux capitalistes étrangers, sous forme d'exemptions fiscales et d'exonération de certains droits de douane. On a également tenu compte de la dépréciation et des pertes et accordé des facilités pour les transferts des bénéfices et d'une partie ou de la totalité du principal. Mais cela ne suffit pas; il y a la sécurité qui joue également un rôle important. Aussi le représentant du Soudan espère-t-il que l'affaire du canal de Suez sera bientôt réglée de façon satisfaisante.

11. Les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance ont tendance à se méfier de l'aide offerte par les pays dont ils se sont rendus indépendants et, d'une façon générale, de toute assistance assortie de conditions. C'est pourquoi le Gouvernement du Soudan souhaite la création du Fonds spécial et espère également que l'on créera une commission économique régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique.

12. Bien qu'essentiellement agricole, le Soudan doit développer son industrie pour satisfaire à ses besoins principaux, élargir les bases de son économie et donner des emplois à sa population, qui ne cesse de s'accroître. L'industrialisation pose des problèmes d'organisation financière, d'administration et de formation des techniciens et de cadres. Les pays très industrialisés peuvent aider le Soudan à les résoudre en lui fournissant des

moyens d'assurer la formation professionnelle ou en envoyant des experts. L'entreprise privée peut également rendre des services appréciables. Les pays agricoles ne peuvent être transformés en pays industriels du jour au lendemain, mais le représentant du Soudan n'approuve pas la thèse selon laquelle ils devraient conserver leur structure économique actuelle et assurer leur développement en utilisant leur potentiel agricole.

13. Certes, il n'y a pas assez de capitaux pour satisfaire à la demande; pourtant, s'il existe une réelle volonté de coopération et si les pays sous-développés sont décidés à déployer tous leurs efforts, on pourra faire beaucoup. Mais il est indispensable d'écarter toute considération politique de l'examen du problème.

14. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que son pays a toujours soutenu le principe d'une coopération économique internationale active entre tous les pays, quelle que soit leur structure sociale. A son avis, les organes des Nations Unies devraient s'occuper davantage des questions économiques et s'efforcer de trouver des solutions pratiques aux problèmes économiques les plus pressants. On a malheureusement eu tendance à étudier les problèmes plutôt qu'à les résoudre; certaines questions importantes comme celles des effets néfastes de la militarisation et des entraves au libre développement du commerce mondial n'ont même pas été abordées. De plus, certains obstacles à la coopération économique internationale, comme l'embargo sur le commerce avec la République populaire de Chine, existent toujours sans qu'on ait rien fait pour les écarter.

15. La délégation de la Biélorussie ne voit pas d'objection à ce que le Secrétariat continue à étudier des problèmes économiques importants, mais elle estime qu'il y a lieu de se prononcer dès à présent sur des questions comme celle de la création, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'une organisation internationale du commerce, ou du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. On les a assez examinées; maintenant, il faudrait agir. Les membres de la Commission ont étudié en détail les problèmes des échanges internationaux, y compris le problème de l'établissement d'un prix équitable des matières premières et celui des biens d'équipement; ils ont reconnu, en effet, comme le Secrétaire général l'a fait dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation pendant l'année écoulée (A/3137/Add.1), que l'accroissement du commerce extérieur est indispensable au développement économique des pays sous-développés. Les Nations Unies doivent donc tout faire pour augmenter les échanges internationaux fondés sur le principe de l'égalité et des avantages mutuels. A cette fin, elles devraient créer une organisation mondiale qui s'occuperait spécialement des questions du commerce international, car les organismes existants n'ont qu'un nombre limité de membres ou ne s'intéressent qu'à certains des problèmes en jeu. A cet égard, la délégation biélorussienne appuie la proposition soviétique (404ème séance) tendant à convoquer une conférence économique mondiale en 1957. Cette proposition répond à la recommandation formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 614 A (XXII). La conférence pourrait examiner beaucoup d'autres questions importantes, comme celle des moyens d'aider les pays sous-développés à réaliser leur indépendance économique.

16. De nombreux représentants ont parlé de la différence qui existe entre l'économie des pays industrialisés et celle des pays sous-développés. M. Gourinovitch

veut simplement ajouter que, comme on peut le voir dans le rapport du Conseil économique et social (A/3154), la situation n'est pas meilleure dans l'agriculture que dans l'industrie. Ainsi, dans les pays d'Asie, si l'on exclut la République populaire de Chine, la production agricole par habitant a été, en 1954-1955, de 14 pour 100 inférieure à celle de 1934-1938. Il faut cependant reconnaître que, dans leur industrie, leur agriculture et certaines des branches de leur économie, quelques pays d'Asie et du Moyen-Orient ont fait des progrès considérables. Ils y sont parvenus en s'appuyant sur leurs propres ressources, en préservant leur souveraineté et en n'acceptant de l'extérieur qu'une aide désintéressée.

17. La délégation biélorussienne est peu portée à se rallier aux propositions visant à faire entrer de nouveaux capitaux privés étrangers dans les pays sous-développés. Comme les représentants de la Colombie et du Costa-Rica l'ont indiqué dans leurs interventions et comme le font ressortir les renseignements dont la Commission dispose, ces capitaux n'ont pas beaucoup aidé les pays sous-développés à mettre en œuvre leurs plans nationaux de développement économique. Les capitalistes étrangers s'intéressent surtout à un revenu élevé et non aux besoins économiques des pays intéressés. En outre, comme on peut le voir dans le rapport du Conseil économique et social, les profits retirés des pays sous-développés par les capitalistes privés ont sensiblement dépassé en valeur les capitaux qui y ont été investis.

18. La délégation biélorussienne appuie la proposition tendant à créer le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et tient à annoncer que son pays est prêt à y contribuer. Elle ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre, pour l'établir, qu'un accord ait été réalisé sur le désarmement, mais elle est consciente du fait qu'une réduction des armements libérerait des fonds que l'on pourrait utiliser pour le développement économique des pays sous-développés. Elle est également favorable à l'idée de créer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, un organe spécial chargé de s'occuper des problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés.

19. En Biélorussie, des succès considérables en matière de développement économique ont marqué le cinquième plan quinquennal et on ne peut douter qu'ils soient dus au caractère socialiste de l'économie du pays. La Biélorussie a subi, durant la deuxième guerre mondiale, de terribles pertes humaines et matérielles. Malgré cela, le travail de sa population et l'aide que lui ont apportée les autres peuples de l'Union soviétique lui ont permis d'atteindre et de dépasser sa production industrielle d'avant guerre. En 1955, sa production a été de 2,4 pour 100 supérieure à celle de 1940. On a enregistré également une augmentation marquée dans la production des principaux biens de consommation, y compris les textiles et les produits alimentaires, parmi lesquels la viande et les produits laitiers. Les pertes que l'agriculture avait subies pendant la guerre ont été, elles aussi, largement compensées et, durant les dernières années, la production s'est accrue dans toutes les branches de l'agriculture. Le niveau de vie des peuples soviétiques n'a cessé de s'élever. On peut le constater d'après l'augmentation qui s'est produite depuis 1940 dans les achats de tissus de coton et de laine et de chaussures en cuir. La consommation de viande et de matières grasses, de poisson et de produits tirés du poisson, de lait et de produits laitiers a sensiblement augmenté depuis la période d'avant-guerre.

20. Dans l'élaboration du sixième plan quinquennal biélorussien, qui doit porter sur la période s'étendant entre 1956 et 1960, on a prévu une augmentation de la production pour toutes les branches de l'économie nationale. On se propose de construire au moins deux fois plus d'habitations qu'au cours du dernier plan quinquennal. Dans tout le pays, on prend des mesures pour assurer le succès du plan. Aussi M. Gourinovitch est-il certain que le peuple biélorussien, industriel et pacifique, dépassera les objectifs fixés par le plan.

21. M. GLOWER (Salvador) prend la parole au nom des cinq républiques de l'Amérique centrale. Il fait remarquer que le programme d'intégration économique sur lequel ces pays se sont entendus est un exemple intéressant de développement économique entrepris sur une base collective. Ce programme a pour origine une résolution adoptée par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) à sa quatrième session, sur la proposition des cinq républiques¹. Sur l'invitation de la CEPAL, les gouvernements intéressés ont créé à Tegucigalpa, en 1952, le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale chargé de coordonner le programme. On peut trouver de plus amples renseignements à cet égard dans une étude du secrétariat de la CEPAL intitulée *La Integración Económica de Centroamérica* (E/CN.12/422).

22. Un des problèmes les plus importants qui se posent aux cinq pays est celui de l'amélioration des communications. Avec l'aide de la CEPAL, de l'Administration de l'assistance technique (AAT) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), un rapport complet a été établi sur ce sujet (E/CN.12/356) pour être examiné ensuite lors d'un cycle d'études spécial. Les pays intéressés ont mis en œuvre la plupart des recommandations formulées dans le rapport et des progrès considérables ont été réalisés notamment en matière de transports routiers.

23. Pour que les cinq républiques puissent conclure des accords commerciaux tendant à la création d'un marché commun, il fallait évidemment uniformiser la terminologie douanière. Après plusieurs années de travail, le Sous-Comité du commerce centro-américain a réussi, avec l'aide technique de l'Organisation des Nations Unies, à mener cette tâche à bien. Actuellement, on utilise une nomenclature uniformisée qui facilite grandement la conclusion d'accords commerciaux. Les cinq pays ont jugé bon de continuer à négocier des accords bilatéraux avant de signer un accord multilatéral unique s'appliquant à l'ensemble de l'Amérique centrale. Il a cependant été créé une commission *ad hoc* chargée de préparer un accord commercial multilatéral et le projet a déjà été soumis à l'examen des cinq gouvernements.

24. Dans le cadre du programme d'intégration, on a créé, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies, deux instituts pour l'Amérique centrale : l'École supérieure d'administration publique au Costa-Rica et l'Institut de recherche et de technologie industrielles au Guatemala. Ces deux établissements jouent un rôle important dans l'intégration économique des cinq pays.

25. Depuis le début, le secrétariat de la CEPAL, l'AAT et les institutions spécialisées des Nations Unies qui participent au programme ont étudié les possibilités de développement industriel en Amérique centrale. Dans certains cas, les études ont été poussées au point

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, treizième session, Supplément No 8, résolution 9 (IV)*.

où il a été possible de décider de l'emplacement des nouvelles industries. A sa dernière session, le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale a estimé que le moment était venu de prendre des mesures concrètes. A cet effet, il a créé un comité centro-américain d'encouragement à l'industrie, où chacune des cinq puissances intéressées compte deux délégués, dont un représentant l'entreprise privée. Ce comité a tenu sa première réunion à Guatemala en juillet 1956, et doit se réunir désormais au moins deux fois par an pour échanger des renseignements sur les moyens d'assurer le développement industriel de l'isthme. Au cours de la session qui s'est tenue au Guatemala, les milieux industriels privés ont fait connaître leur avis sur tous les aspects de la question.

26. Les Gouvernements des cinq Républiques estiment qu'avant de s'engager plus avant dans la voie de l'intégration, il leur faut une étude complète de l'évolution économique de l'Amérique centrale, établie sur le modèle des études faites par la CEPAL pour divers autres pays d'Amérique latine. Ils espèrent que cette étude sera entreprise prochainement.

27. Les pays de l'Amérique centrale sont très reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de l'aide qu'elle leur a apportée dans l'élaboration du plan d'intégration qui répond enfin, par une réalisation concrète, aux aspirations de leurs peuples et qui aidera beaucoup à résoudre les problèmes que pose leur évolution économique. En outre, le plan est un bon exemple des résultats que l'on peut espérer d'une collaboration étroite entre les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies et d'une coordination efficace entre les divers services de l'Organisation et les institutions spécialisées. Le secrétariat de la CEPAL, le Bureau de l'assistance technique, l'Administration de l'assistance technique et les institutions spécialisées qui participent au Programme élargi d'assistance technique ont tous collaboré avec efficacité à l'élaboration du plan.

28. Pour M. LEPRO (Uruguay), le rôle du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, comme l'a souligné, dans son rapport (A/2906), le Comité d'experts présidé par M. Scheyven, ne saurait être celui d'une vaste organisation charitable internationale analogue à l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA) après la deuxième guerre mondiale. Il ne s'agit pas de distribuer gratuitement des biens de consommation et les pays sous-développés ne demandent pas l'aumône. La seule solution véritable consiste à accroître leur revenu national en développant leur production. La délégation uruguayenne estime que le Fonds spécial peut les aider à atteindre ce but, et c'est la raison pour laquelle elle est favorable à sa création.

29. Le montant des contributions que les gouvernements se sont déclarés prêts à verser au Fonds spécial est encore nettement insuffisant; toutefois, on ne risque rien à entreprendre dès maintenant la rédaction des règlements qui régiraient les opérations du Fonds, de manière que ces travaux préparatoires soient achevés lors de la création du Fonds. Il est évident que le désarmement viendrait grossir les ressources que les Etats pourraient consacrer au Fonds, mais la paix et la sécurité peuvent difficilement être maintenues sans le soutien de forces armées. L'Uruguay, qui réserve moins de 10 pour 100 de son budget aux dépenses militaires, se prononcera en faveur de tout plan qui soit de nature à accroître le bien-être de l'individu.

30. En ce qui concerne le rôle du Fonds spécial, l'Uruguay partage en principe les idées du Comité

d'experts, mais il estime que, dans son ensemble, l'assistance du Fonds devrait être conçue de telle manière que donateurs et bénéficiaires en tirent également profit. Le Fonds spécial devrait jouer dans les pays sous-développés le même rôle que le plan Marshall dans les pays d'Europe ravagés par la guerre; il devrait leur permettre de se donner une infrastructure qui serve de base à une nouvelle expansion.

31. Il existe un autre moyen de favoriser le développement économique: l'intégration. Des programmes d'intégration ont été entrepris en Amérique centrale et en Europe occidentale; pour sa part, l'Uruguay cherche à resserrer ses liens économiques avec ses voisins, le Brésil et l'Argentine.

32. Le capital privé peut aussi jouer un rôle très important dans le développement économique des pays sous-développés, à condition que les intérêts des deux parties soient pleinement sauvegardés. En Uruguay, les capitalistes étrangers sont encouragés à investir par tous les moyens, et leurs investissements ne sont soumis à aucune mesure discriminatoire.

33. Le développement économique a pour objet ultime le niveau de vie des masses; progrès économique et progrès social doivent donc aller de pair. Ce principe est respecté en Uruguay où le développement économique contribue à l'édification d'une société robuste grâce aux possibilités accrues qu'il offre à l'individu et à la famille. L'industrialisation se poursuit sans heurts. Le gouvernement se préoccupe tout particulièrement d'assurer le bien-être des travailleurs. En étudiant l'évolution économique des divers pays, on aurait intérêt à mesurer, par la même occasion, les progrès qu'ils ont réalisés aussi dans le domaine social.

34. La délégation uruguayenne ne pourra pas appuyer la proposition de l'URSS tendant à convoquer une conférence économique mondiale en 1957 [404^{ème} séance]; à son avis, il vaudrait mieux ménager une conférence de ce genre dans le cadre normal de l'Organisation des Nations Unies.

35. M. DE GAAY FORTMAN (Pays-Bas) constate que la discussion générale a fait ressortir très clairement combien la question du développement économique est complexe. Il n'est pas possible d'établir des règles générales précises dont on s'inspirerait pour élaborer les programmes de développement économique. Il faut que, dans son développement, chaque pays trouve cet équilibre si favorable, mais si précaire, entre les différents secteurs de son économie dont le résultat est de faire bénéficier le plus grand nombre de personnes du niveau de vie le plus élevé possible. La délégation néerlandaise se félicite que, de plus en plus, la Commission devienne une véritable tribune où se discutent, ouvertement et franchement, les dangers et les difficultés du développement économique.

36. Comme le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas l'a déclaré à la 599^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale, le devoir essentiel de la génération présente est de reconnaître combien il importe d'élever les niveaux de vie dans les régions sous-développées du monde et d'étudier les moyens de le faire. L'un des principes fondamentaux de la politique étrangère des Pays-Bas est de contribuer aussi activement que possible à hâter l'évolution économique des pays sous-développés. L'expansion de l'assistance technique ne constitue qu'un premier résultat des travaux de la Commission: celle-ci doit redoubler d'efforts en vue de mettre sur pied un dispositif qui permette de financer l'infrastructure économique et sociale des pay:

sous-développés. La délégation néerlandaise appuiera toute proposition tendant à prendre le plus tôt possible des mesures dans ce sens. Certes, il ne faut pas sous-estimer les difficultés d'ordre politique qui entravent la réalisation d'un tel projet; mais la Commission commettrait une grave erreur si elle se laissait décourager dans ses efforts en faveur du développement économique. En réalité, les progrès économiques ne peuvent manquer de contribuer au règlement des problèmes politiques actuels.

37. C'est dans cet esprit que la délégation néerlandaise a accueilli favorablement le plan Pineau, que le représentant de la France a exposé à la 403ème séance. Ce plan peut contribuer grandement à la solution des problèmes dont la Commission est saisie; aussi conviendrait-il de l'étudier immédiatement. Il est extrêmement significatif que l'une des grandes puissances occidentales se soit déclarée prête à participer à la mise en œuvre d'un vaste plan multilatéral ayant pour objet d'accélérer le développement économique des régions peu évoluées. Le plan Pineau présente l'avantage d'être complet et de pouvoir être exécuté par étapes. La première de ces étapes, la création du Fonds spécial, devrait être franchie immédiatement.

38. L'assistance aux pays sous-développés ne devrait avoir qu'un seul objet: élever le niveau de vie de leurs populations. Elle ne devrait pas être subordonnée au règlement de problèmes politiques, tels que celui du désarmement sous contrôle international. A ce titre, il faudrait financer par priorité les travaux d'infrastructure économique et sociale et c'est pourquoi il importe de créer le Fonds spécial sans retard. Si l'assistance multilatérale présente plus d'avantages, il ne faudrait pas écarter pour autant l'assistance qui peut être fournie en vertu d'accords bilatéraux ou régionaux. Mais une fois l'assistance octroyée, les rapports entre donateurs et bénéficiaires devraient être ceux d'associés complètement égaux.

39. Pour terminer, M. de Gaay Fortman, rappelant la déclaration du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, souligne que la Commission devrait se préoccuper moins des difficultés de l'heure présente que des importants problèmes de l'avenir.

40. M. ALFONZO RAVARD (Venezuela) déclare que l'économie du Venezuela et son développement reposent sur la libre entreprise, l'initiative privée, la protection de l'industrie et l'encouragement des investissements nationaux et étrangers. En même temps, certains projets qui sont trop vastes pour être réalisés par l'entreprise privée, ou qui présentent une importance sociale ou économique primordiale, ont été entrepris par le gouvernement. A cet égard, les ouvrages d'irrigation qui viennent d'être mis en chantier aideront beaucoup à renforcer la situation économique des populations rurales. L'aménagement hydro-électrique du Caroni sera terminé vers le milieu de 1958, ce qui permettra de fournir à l'industrie du courant électrique à bon marché.

41. L'industrie du pétrole est toujours la base de l'économie du Venezuela, mais la politique de diversification économique entreprise par le gouvernement et le secteur privé commence à porter fruit. Pour citer un exemple, environ 10 millions de tonnes de minerai de fer ont été exportées en 1956, et le Venezuela espère avoir sa propre industrie sidérurgique dès 1958.

42. Au Venezuela, les étrangers aussi bien que les citoyens du pays jouissent d'une liberté d'entreprise totale; les entreprises créées grâce à des capitaux

étrangers sont soumises au même régime que les entreprises vénézuéliennes. La loi ne fixe pas de limite au montant des capitaux étrangers qui peuvent être investis dans les industries nouvelles, mais le gouvernement donne la préférence aux investissements mixtes, nationaux et étrangers. Dans tout établissement, il faut qu'au moins 75 pour 100 du personnel soit vénézuélien. L'absence de restrictions au mouvement des capitaux et des revenus, la libre convertibilité, les garanties accordées aux capitalistes étrangers et une politique de coopération et de compréhension ont attiré d'importants capitaux étrangers qui jouent un rôle primordial dans le développement économique du Venezuela.

43. Les craintes que certains pays très développés entretenaient naguère au sujet des effets que l'industrialisation des pays sous-développés pourrait avoir sur le commerce international se sont révélées sans fondement. L'expérience a prouvé qu'une élévation du niveau de vie dans les pays sous-développés entraînait un accroissement du pouvoir d'achat et, par conséquence, élargissait le marché des produits fournis par les pays dont le développement industriel est plus poussé. L'industrialisation est un stade nécessaire de l'évolution économique normale. Sans industrie, l'excédent de main-d'œuvre libéré par la modernisation et la mécanisation de l'agriculture ne pourrait être absorbé. Aussi, dans les pays sous-développés, la valeur économique de certaines industries est fonction non seulement de leur aptitude à soutenir la concurrence, mais également des possibilités qu'elles offrent pour absorber l'excédent de main-d'œuvre et atteindre un niveau de productivité plus élevé que celui des secteurs sous-développés de l'économie. Ce principe est maintenant communément admis.

44. De même, le principe selon lequel des tarifs raisonnables, institués pour protéger les industries naissantes, ne nuisent pas sérieusement au commerce international est généralement admis. Il est vrai que ces tarifs restreignent l'importation de certains produits, mais ils favorisent en revanche l'importation d'autres produits à mesure que le revenu par habitant augmente; c'est là un fait que les études de la CEPAL ont confirmé. L'intérêt de tarifs protecteurs raisonnables a été également reconnu par les Ministres des finances ou de l'économie lors de leur réunion de Rio-de-Janeiro, à la fin de 1954. Lorsque l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce a été modifié, les parties contractantes ont souscrit à ce principe. Au Venezuela, les industries naissantes ne sont protégées que si elle sont essentielles pour l'économie nationale, utilisent un pourcentage élevé de matières premières indigènes, satisfont à certaines exigences quant à la qualité de leurs produits et à leurs prix, et présentent un véritable intérêt social.

45. En ce qui concerne le problème du financement, le représentant du Venezuela signale que son pays est l'un des auteurs du projet de résolution des 18 puissances (A/C.2/L.296). Le Gouvernement vénézuélien a officiellement offert une contribution de 32 millions de dollars pour la création d'un fonds de développement économique interaméricain, sous réserve que les autres pays de la région apportent aussi des contributions proportionnelles à leur budget.

46. M. Gopala MENON (Inde) note avec satisfaction l'unanimité de vues qui s'est faite sur la nécessité de favoriser l'édification de fortes économies nationales dans les pays sous-développés. Il s'agit d'une tâche gigantesque, du plus grand défi que l'humanité ait jamais eu à relever, car, dans le monde moderne où fleurissent les arts techniques et la science médicale,

où d'énormes industries jouissent d'une capacité de production immense, on rencontre aussi l'ignorance et la misère qui sont le lot de la plus grande partie de la population du monde. Si l'on ne comble pas l'abîme qui existe entre les possédants et les non-possédants, on tolérera l'existence d'une source intarissable de conflits et d'infortune. C'est là un problème mondial auquel il faut donner une solution sur le plan mondial; il appartient donc à l'Organisation des Nations Unies de montrer la voie.

47. Le mahatma Gandhi, qui a conduit dans la non-violence la lutte du peuple indien pour la liberté, attachait autant d'importance à la renaissance économique et au progrès social qu'à la liberté politique. La paix n'est pas une abstraction; il faut qu'elle se traduise dans les actes, ce qui signifie qu'il faut combattre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme qui contribuent autant aux guerres que les différends d'ordre politique. Mais il ne peut y avoir de paix au rabais pas plus qu'il ne peut y avoir de guerre qui ne soit coûteuse; la paix exige une mobilisation de toutes les énergies, de toutes les ressources, matérielles et financières, dont dispose l'humanité, et, par-dessus tout, elle exige un effort collectif. Toutes les nations s'attaquent au problème du chômage, de l'insuffisance des niveaux de vie, du développement de l'enseignement et de l'industrialisation par leurs propres moyens; mais une action internationale est également nécessaire, et c'est pour cela qu'il importe de créer le Fonds spécial le plus tôt possible, sans attendre que les négociations relatives au désarmement aient marqué des progrès auxquels le Fonds spécial lui-même ne pourrait d'ailleurs que contribuer.

48. L'Inde se rend compte que, pour améliorer son économie, c'est elle-même qui doit fournir le principal effort. Son premier plan quinquennal s'est terminé en mars 1956 et une réussite remarquable a été enregistrée dans tous les domaines: le déficit de la production alimentaire, qui atteignait 5 millions de tonnes, a été pratiquement comblé; 7 millions d'hectares de terres ont été mis en culture; la production agricole a augmenté de 3 pour 100 et la production industrielle de 6 pour 100 par an, tandis que le revenu national s'est accru de 18 pour 100 en cinq ans. Ainsi, la structure économique de l'Inde a été renforcée et la voie a été préparée pour des progrès plus rapides à l'avenir.

49. L'Inde n'a fait appel à l'aide extérieure que pour compléter ses propres ressources; cette aide s'est élevée à 10 pour 100 des dépenses totales pendant les cinq ans du plan. Elle a été fournie par de nombreux pays, y compris l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'Union soviétique. L'Inde a également bénéficié d'une assistance technique en vertu du Plan de Colombo pour la coopération économique et le développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est, du programme de coopération technique entre l'Inde et les Etats-Unis et des programmes d'assistance technique des Nations Unies.

50. Cependant, il reste de nombreux problèmes à résoudre. On envisage donc d'atteindre, à la faveur du second plan quinquennal, de nouveaux objectifs dont les principaux sont une augmentation importante du revenu national, une industrialisation rapide portant en particulier sur les industries de base et les industries lourdes, l'élargissement du marché du travail et une distribution plus équitable du revenu et de la richesse. L'Inde s'efforce de faire en quelques années ce que d'autres pays ont fait en plusieurs générations; la coordination est par conséquent un élément essentiel dans tous ses programmes. Pour le second, comme pour le premier plan quinquennal, l'Inde compte principalement sur ses propres ressources, ce qui, étant donné les conditions du pays, exigera d'immenses efforts et de grands sacrifices de la part du peuple indien. Elle fera également appel à l'assistance de l'étranger et acceptera toutes les offres qui lui seront faites, quelle qu'en soit la provenance. L'Inde s'efforce en même temps de venir en aide à ses voisins par tous les moyens en son pouvoir; au fur et à mesure que sa propre situation économique s'améliore, elle pourra faire davantage dans ce sens. Sa contribution au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies est déjà passée de 250.000 dollars en 1951 à 500.000 dollars promis pour 1957. Parallèlement, l'Inde a bénéficié d'une assistance accrue en vertu de ce programme.

51. Dans sa déclaration à la 402ème séance, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a souligné le décalage croissant entre le revenu par habitant des pays développés et celui des pays sous-développés. Pour renverser cette tendance, il est nécessaire de redoubler d'efforts à la fois sur le plan national et sur le plan international.

52. La délégation de l'Inde a été heureuse d'entendre le représentant de la France déclarer que l'assistance multilatérale était nécessaire et qu'elle devait être conçue selon un plan d'ensemble. La presque totalité des délégations qui ont participé au débat se sont prononcées en faveur de réunions ayant précisément pour objet d'organiser l'aide multilatérale. Quant à la forme que revêtirait cette aide et aux modalités de son application, ce sont là des questions sur lesquelles le représentant de l'Inde espère qu'il doit être possible de se mettre d'accord.

53. Tout en reconnaissant que le Canada et la Norvège sont parmi les pays dont l'assistance aux pays sous-développés a été la plus généreuse, il lui est malheureusement impossible d'appuyer le projet de résolution présenté par ces deux pays (A/C.2/L.295) et il leur demande instamment de ne pas insister pour qu'il soit mis aux voix. Le moment est venu d'attaquer de front le problème économique sur le plan mondial. La santé économique des pays industrialisés ne peut que gagner à une amélioration de la situation économique des pays attardés, car un accroissement du pouvoir d'achat de la population de ces pays ouvrirait forcément de nouveaux marchés aux produits industriels.

La séance est levée à 13 h. 5.